

## 442 mises en demeure et six signalements à la suite de contrôles effectués dans les écoles privées

S'il « *n'y a pas eu de nouveau Bétharram* », selon le ministre de l'Éducation, Édouard Geffray, on compte néanmoins 442 mises en demeure et six signalements au procureur. Publié le 15 mai 2026 à 11:22 - Maj à 14:09

L'État a voulu prendre ses responsabilités. Au total, on compte 1 500 contrôles effectués, ou bien encore en cours, dans les établissements privés. Ce dispositif a donné lieu à 442 mises en demeure et six signalements au procureur, confie le ministre de l'Éducation, Édouard Geffray, auprès de La Croix, jeudi 14 mai.

Ces contrôles font suite au scandale de Notre-Dame-de-Bétharram, après des révélations de violences physiques et sexuelles. En réaction, la ministre de l'Éducation d'alors, Élisabeth Borne, a dévoilé un plan en mars 2025 afin que 40 % des établissements privés sous contrats fassent l'objet d'une inspection dans les deux prochaines années.

### **La venue d'inspecteurs a « libéré une parole qui a conduit à un signalement »**

« Il n'y a pas eu de nouveau Bétharram », s'est réjoui Édouard Geffray auprès du quotidien. « *Toutefois, sur les 1 500 contrôles déjà réalisés ou en cours, il y a eu six signalements au procureur, dont une partie pour des faits de maltraitance d'élèves* », constate le ministre de l'Éducation, qui indique qu'en « *première analyse* », il s'agit de « *situations individuelles* ». D'après le ministre, la venue d'inspecteurs a « *libéré une parole qui a conduit à un signalement* », et « *à chaque fois, nous avons engagé des procédures disciplinaires contre les personnels en cause* ».

Dans le détail, actuellement : 1 135 contrôles ont eu lieu, 400 sont en cours et 900 sont prévus d'ici la fin 2026. Signe de l'ampleur du sujet, 29 % des contrôles terminés ou encore en cours ont débouché sur « *au moins une mise en demeure* ». On en compte 442 au total.

Sur ces 442 mises en demeure, 21 % portent sur un motif administratif (« *un contrôle d'honorabilité des personnels de droit privé qui n'a pas été effectué* », précise comme exemple Édouard Geffray), 20 % sur des questions d'ordre pédagogiques (des programmes incomplets par exemple), 15 % sur des questions relatives à la sécurité, 14 % à la bonne affectation de la dépense publique et 10 % sur le caractère non facultatif de l'instruction religieuse.